

PLAN DE RESERVATION

Résidence Saint Julien
 rue St-Anne
 53000 LAVAL

APPARTEMENT	NIVEAU	TYPE
104	R+1	T3

PLAN DE REPERAGE

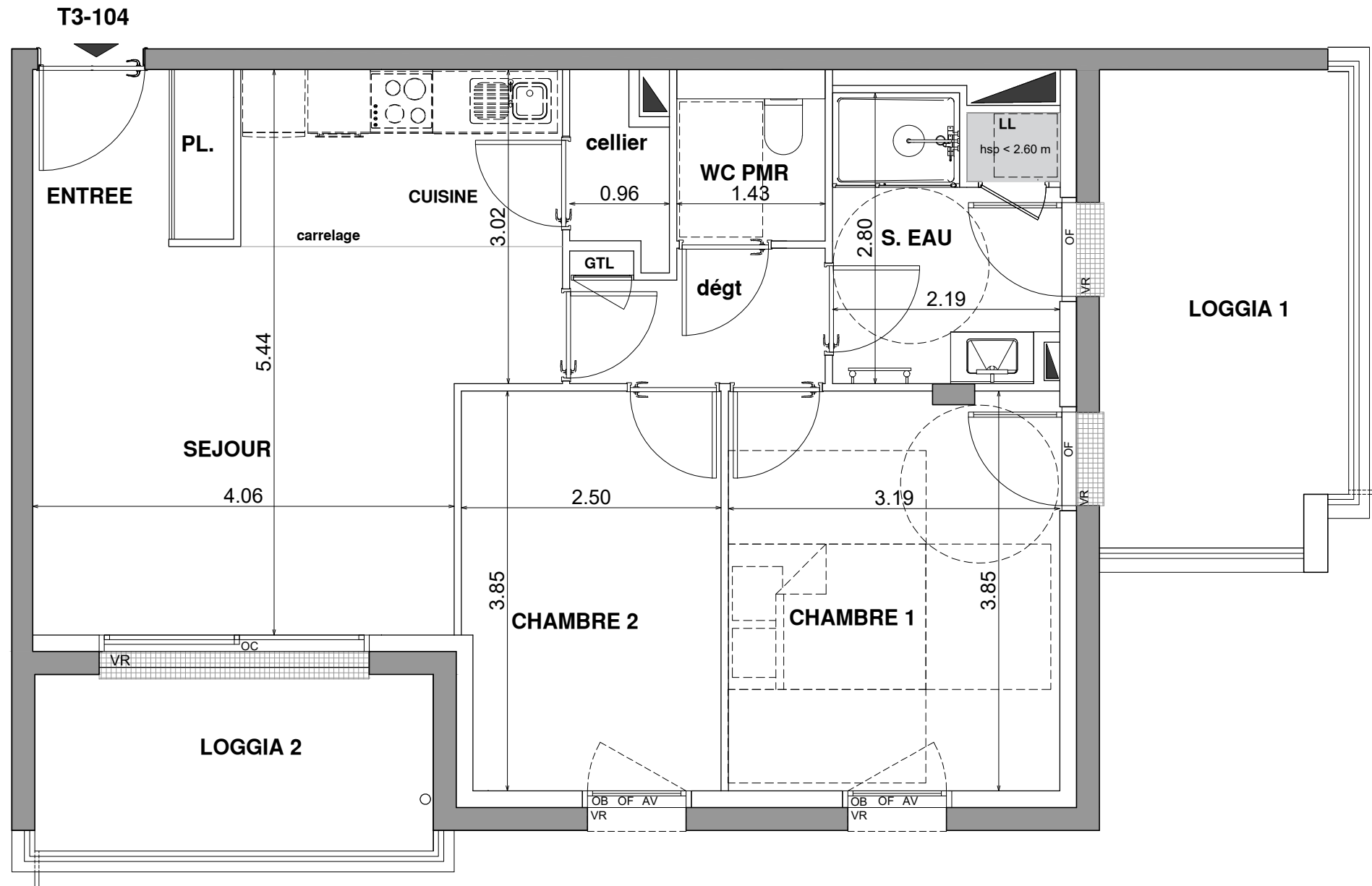


TABLEAU DE SURFACES	
Séjour + cuisine	21.80 m ²
Chambre 01	12.22 m ²
Chambre 02	9.45 m ²
SDE	5.76 m ²
Entrée	3.24 m ²
Cellier	1.45 m ²
WC	2.36 m ²
dégt	2.88 m ²
SURFACE HABITABLE TOTALE	
loggia 1	10.80 m ²
loggia 2	6.50 m ²
HAUTEUR SOUS PLAFOND SAUF INDICATION SUR PLAN	
2.60m	
NOTA : la surface habitable de la pièce comprend la surface de placard.	

LEGENDE

- | | | |
|-----------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| HSP Hauteur Sous plafond | OF Ouvrant à la française | ■ Réfrigérateur |
| PF Porte Fenêtre | F Fixe | ☐ Cuisson |
| OB Fenêtre Oscillo batant | OC Ouvrant coulissant | LV Lave vaisselle |
| VR Volet Roulant | AM Allège maçonné | LL Lave linge |
| AV Allège vitré | GC01 Garde-corps métallique | GTL Tableau électrique |
| GC02 Garde-corps métallique | GC03 Garde-corps allège béton | ☐ Chaudière individuel le gaz |
| — Changement de revêtement de sol | ☉ Ballon d'eau chaude | PL Placard |
| ▨ Carrelage | ☌ Faux plafond | |

parties avec soffite :
hauteur sous plafond : environ 2.30 m



NOTA:

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de la réalisation tant en ce qui concerne les dimensions de l'équipement. La position et les dimensions du doublage thermique et/ou acoustique peuvent être modifiées. Les surfaces indiquées sont approximatives, les hauteurs sous plafond et celles d'allèges ou de seuils peuvent être légèrement modifiées. Les retombées, soffites, faux plafonds, trappes dénivelés de terrain ainsi que l'emplacement et la nature des équipements sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif. L'aménagement de la cuisine est donné à titre indicatif. Les côtes, les surfaces et hauteurs indiquées peuvent varier légèrement en fonction des impératifs de construction. Des modifications de détails nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif pourront être apportées sur les plans. Les servitudes de passage éventuellement nécessaires pour l'entretien d'équipements communs ainsi que les canalisations ne sont pas indiquées ou le sont à titre indicatif. Le sens d'ouverture des ouvrants et des volets battants et/ou coulissants est représenté à titre indicatif et reste au choix de l'architecte. Les implantations, nombre et taille des corps sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par l'architecte. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, tant en ce qui concerne les implantations que les dimensions.